

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2012- 149 DU 08 JUIN 2012

Chargeant Monsieur **Benoît Assouan Comlan DEGLA**, Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique et des cultes de l'intérim de Madame **Marie-Elise GBEDO**, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme, Porte-Parole du Gouvernement pour compter du 23 mars au 29 mars 2012.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT.**

- VU** la loi 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU** la proclamation le 29 mars 2011, par la Cour Constitutionnelle des Résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- VU** le décret n°2012-004 du 24 janvier 2012, portant composition du Gouvernement ;

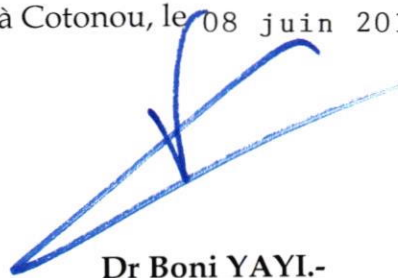
DECRETE

Article 1 : Pour compter du 23 mars au 29 mars 2012, Monsieur Benoît Assouan Comlan DEGLA, Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique et des cultes est chargé de l'intérim de la Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme, Porte-Parole du Gouvernement, Madame Marie-Elise GBEDO, pendant son absence.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel du Bénin.

Fait à Cotonou, le 08 juin 2012

Le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI.-

